

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE  
GIUSEPPE GARIBALDI POUR DE TERRASSEMENT ET DE BRANCHEMENT  
SUR LE RESEAU ENEDIS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1 :** A partir du lundi 2 mars 2020 et jusqu'à la fin des travaux de terrassement et de  
branchement sur le réseau ENEDIS,

- **la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier rue Giuseppe Garibaldi.**

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et  
maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police  
Municipale et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 février 2020

Le Maire,



David VALENCE